

l'heure actuelle. Le tabac, mes collègues le savent, n'est cultivé que dans certaines régions du Canada. L'Ontario a un système de contrôle assez rigide confié à un conseil élu par les deux tiers des producteurs. Toutefois, dans d'autres régions l'industrie du tabac en est encore à ses débuts et les cultivateurs refuseraient les contrôles que l'Ontario trouve acceptables. Ce qui renforce la méfiance envers le bill C-197, c'est aussi l'état d'esprit des producteurs laitiers qui relèvent de la Commission canadienne du lait. Dans bien des cas, ils n'ont eu qu'à se louer de celle-ci, mais dans d'autres, leur contentement a été ramené bien au-dessous d'un niveau rentable.

Je le répète, je ne songe pas à prolonger le débat indûment. En terminant, je tiens à dire que j'accepte sans réserve le principe du bill, mais je voudrais que les détails soient stipulés par écrit, échappant ainsi aux caprices d'un ministre. La participation des producteurs à l'élaboration des politiques est indispensable et, à moins que le gouvernement n'accepte ce point de vue au comité, il se heurtera à de nouveaux obstacles quand le bill reviendra à la Chambre pour la 3<sup>e</sup> lecture. Nous voulons que la loi, dans sa rédaction finale, indique bien clairement que le contrôle de la production sera exercé par les producteurs primaires et les décisions prises par ceux-ci dans leur propre intérêt.

**M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar):** Monsieur l'Orateur, il convient, je pense, de dire encore une fois que le bill est un des deux plus importants projets de loi sur l'agriculture qui aient été présentés au Parlement cette session-ci. L'autre, naturellement, tendait à changer le classement des grains et traitait d'autres aspects du commerce céréalier tant dans l'Est que dans l'Ouest du Canada.

On a parlé du temps consacré au débat de cette mesure législative. A mon avis, ce bill mérite qu'on le débattre à fond. Somme toute, il aura des répercussions sur les méthodes de production et de commercialisation employées par un grand nombre de cultivateurs et sur la vie naturellement de milliers de ceux-ci. En ce qui concerne les membres de mon parti nous ne regrettons pas le temps qui lui a été consacré. Lorsqu'il parviendra au comité nous avons l'intention d'y proposer des changements, le premier objectif étant de nous assurer que les agriculteurs prendront part dans l'élaboration des décisions—qu'ils ne se contentent pas d'agir sous la direction des

[M. Knowles (Norfolk-Haldimand).]

administrateurs du gouvernement, tout compétents que puissent être ceux-ci. Nous avons reçu des instances des groupes agricoles qui veulent recourir à ce projet de loi. L'Office de commercialisation des producteurs de dindes de la Saskatchewan m'a indiqué son désir de voir ce bill facilement applicable, en vue d'une utilisation conjointe avec les producteurs d'autres provinces. Nous avons aussi reçu des instances de diverses organisations agricoles. Fait intéressant, dans les lettres adressées aux autres membres de mon parti, ainsi qu'à moi-même, se retrouve souvent l'idée que le bill devrait encourager la participation des producteurs au pouvoir de décision et que les commissaires que prévoit le bill devraient être nommés, autant que possible, par les organismes agricoles et les groupements de producteurs.

J'ai été surpris de voir notamment que l'avant-projet ne contenait aucune disposition précise sur la participation des producteurs dans les domaines touchés par le projet de loi, la catégorie des produits visés, ou les débouchés. Nous sommes au seuil d'une époque où des mesures législatives de ce genre auront une importance sans cesse accrue et où les structures de production et de commercialisation seront régies, non plus par les cultivateurs individuels, mais par des organisations; non pas toujours par le gouvernement, mais par l'industrie elle-même.

• (4.40 p.m.)

Il y a quelques années, je me souviens que certains des grands magasins à succursales de Regina ont décidé d'acheter leurs œufs au Manitoba plutôt que chez les oviculteurs de la région. Ces derniers ont donc perdu leur marché de détail. Comme les œufs frais doivent être livrés sans délai certains de ces producteurs ont été acculés à la faillite, n'ayant été prévenus, je crois, que deux, trois ou quatre semaines à l'avance. Toute leur marchandise leur est restée sur les bras.

Ce genre de choses tend à se généraliser et c'est pour cela principalement que nous voulons que ce bill aille en comité. Là, j'espère que le gouvernement sera prêt à étudier de très près certaines dispositions du bill pour que les producteurs soient entièrement protégés. Mais il ne s'agit pas ici simplement de les protéger; il faut encore s'assurer de leur participation. Si des organismes comme la Commission canadienne du lait, la Commission